

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 15 octobre 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 9 octobre 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, MM. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à Mme Danièle PETIT), Mme Pierrette MAILLARD (à Mme Martine Foulon), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE), Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ (à M. Riquier WILLOQUET)

Absent excusé : M. Dominique SERGENT

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mme Delphine BERNADAT

N° 15-5-4

Foncier

Acquisition par la ville
d'une parcelle sise à Bondues
avenue Anne et Albert Prouvost
cadastrée section AW n° 51

Rapport de M. le Maire,

Lors de sa séance du 11 mai 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental a autorisé la vente par le Département au profit de la commune d'une parcelle sise Avenue Anne et Albert Prouvost cadastrée section AW n° 51.

La même commission a décidé de fixer le prix à 1,00 € hors frais de publication au service de la publicité foncière.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à décider l'acquisition de la parcelle sise avenue Anne et Albert Prouvost moyennant un prix de 1,00 € hors frais de publication au service de la publicité foncière ;
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
CA du 29 septembre 2015
Commission Générale du 6 octobre 2015



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire